

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est faux.

M. Cassidy: Depuis un an environ, il a dû réduire ses prévisions de recettes fiscales provenant des sociétés de 1,5 milliard de dollars. Il n'a pas fait payer aux sociétés leur juste part d'impôts. Les Canadiens veulent une réforme fiscale équitable, c'est-à-dire que les sociétés payent leur juste part, tout comme les particuliers.

Les Canadiens se sont précipités pour payer leurs impôts la semaine dernière. Quant à moi, je suis fier de dire que j'ai posté ma déclaration juste avant le 30 avril. Il est donc à propos de rappeler au ministre que les Canadiens voudront surtout voir s'il y aura de l'équité dans les propositions de réforme fiscale qu'il introduira en juin. S'il peut les satisfaire en réduisant le nombre de paliers d'imposition de dix à trois, tant mieux pour lui. Mais s'il tente seulement de copier le système américain qui n'a pas assuré l'équité nécessaire en passant à trois paliers d'imposition, il aura commis une bien étrange erreur et il devra subir les foudres de la Chambre. Je lui souhaite bonne chance. J'espère qu'il atteindra son but et qu'il présentera ses propositions d'ici le 18 juin. Ce serait presque un miracle s'il réussissait. Je l'avertis cependant que lorsqu'il mettra fin au secret et que cette effeuilleuse de la réforme fiscale se mettra à nu, ses propositions devront être justes et valables car, sinon, les contribuables ne seront pas du tout d'accord.

* * *

● (1530)

COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—4^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des affaires émanant des députés, dans les deux langues officielles. Le rapport porte sur la mesure qui a été choisie pour faire l'objet d'un vote à l'occasion du quatrième tirage qui a eu lieu le 15 avril 1987.

Puis-je signaler que, conformément à l'alinéa 36(1)b) du Règlement, le quatrième rapport est adopté d'office dès son dépôt?

[Français]

COMMUNICATIONS ET CULTURE—6^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Comité permanent des communications et de la culture, dans les deux langues officielles.

L'examen et les recommandations du Comité font suite aux ordres de renvoi en date du 29 janvier et du 27 avril 1987.

Le Comité demande que le gouvernement produise une réponse à ce rapport, conformément à l'article 99(2) du Règlement.

Pétitions

[Traduction]

Le comité est unanime à dire que la nouvelle loi devra se fonder sur la réaffirmation du caractère public de la radiodiffusion. Elle devra aussi réaffirmer la nécessité de la participation et du contrôle canadiens et, ce qui est encore plus important, la nécessité de fonder plus solidement la programmation canadienne, tout en tenant compte du caractère distinctif de la radiodiffusion de langue française et de langue anglaise.

La nouvelle loi devra exiger que la Société Radio-Canada prévoie une programmation canadienne complète et que tous les diffuseurs titulaires d'une licence ou exploitants de réseau établissent une programmation canadienne prédominante.

La Loi sur la radiodiffusion affirmerait pour la première fois que le système de radiodiffusion doit répondre aux besoins et aux intérêts des deux sexes. La loi doit exiger que la programmation offerte par le système reflète la composition de la société canadienne.

Le comité recommande en outre que la loi traite la câblodistribution, les liaisons satellite-câble et autres entreprises de distribution comme des éléments du système de radiodiffusion.

[Français]

Finalement, monsieur le Président, le Comité recommande également des mesures en vue de renforcer le rôle du CRTC, y compris une présence accrue et une croissance substantielle de ses activités de recherche et une amélioration de sa responsabilité envers le Parlement.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter toute une série de pétitions en ce dernier jour de débat sur le projet de loi C-22. Elles émanent de Kamloops, Clearbrook, Prince Rupert, New Westminster, Coquitlam, White Rock, Surrey, Abbotsford, Cultus Lake, Mission, Yarro, Sooke, Sidney, Victoria, Sparwood, Edmonton, Goose Bay, Stoney Creek, Hamilton, Brantford, Saint-Isidore, Chatham, Bathurst et de nombreux autres endroits.

Tous les pétitionnaires signalent leurs inquiétudes au sujet de l'intention du gouvernement de modifier les dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance. En somme, ils affirment que la hausse du prix des médicaments au Canada limitera sérieusement la capacité des Canadiens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter. Elles sont signées par des citoyens de certaines localités du Manitoba, notamment Boissevain, Morden, Portage-la-Prairie, Oakbank, Selkirk, Gimli et Arnes ainsi que des villes de Regina et d'Edmonton.

Les pétitionnaires affirment que les modifications proposées par le gouvernement fédéral à la Loi sur les brevets en ce qui